



Garder le lien avec vos salariés en arrêt longue durée

Pour vous aider à conserver vos salariés et favoriser leur retour au travail après un arrêt maladie longue durée de vos salariés, L'AGEFIPH a retenu un outil innovant, conçu pour les TPE/PME.*

Le dispositif « **léa** » Lien, Ecoute, Accompagnement, a été développé dans l'objectif de **garder le contact** avec vos salariés en **arrêt de travail longue durée** (+ de 90 jours).

léa est une **application web gratuite**, compatible sur tous les smartphones, tablettes et PC. Il n'y a pas besoin de la télécharger.

Les salariés choisissent ou non de s'inscrire.
Rien n'est fait sans leur accord.

Si l'employeur ne peut exiger de ses salariés des informations relatives à leur état de santé ou à la durée de l'absence maladie, **rien ne lui interdit de « prendre des nouvelles »** pendant l'arrêt de travail et d'inviter à communiquer si le besoin s'en fait ressentir.



CETTE DÉMARCHE VOUS PERMET ENTRE AUTRES :

- ▷ Une **prise en charge précoce de la situation** et donc une meilleure capacité à **détecter les inaptitudes éventuelles**
- ▷ De **limiter les coûts** directs et indirects liés aux arrêts de travail
- ▷ D'œuvrer pour la **santé des collaborateurs**
- ▷ D'accompagner les salariés à la **préparation de leur retour dans emploi**
- ▷ D'anticiper **et mieux préparer le retour à l'emploi**





Une fois leur accord donné, vos salariés :

- ▶ auront accès à la plateforme léa qui donne **de l'information sur les interlocuteurs du maintien dans l'emploi, ainsi qu'un numéro vert pour répondre à leurs questions concernant leur situation.**
- ▶ vont recevoir chaque mois un lien permettant d'accéder (via leur smartphone ou leur PC) à un mini questionnaire **d'évaluation de leur situation.**



7 QUESTIONS MENSUELLES

qui explorent les dispositions du collaborateur face à sa situation, à ses capacités de reprise ou non, aux difficultés qu'il pourrait rencontrer sur son poste.

QUESTION 5 SUR 7

Je m'inquiète de mon retour au travail :



☐ Tout le temps ☐ Ça arrive ☐ Non, je n'y pense pas ☐ Non, je suis confiant(e)

QUESTION 6 SUR 7

J'envisage de reprendre mon poste de travail :



☐ Non mon poste n'est plus adapté ☐ Je ne sais pas ☒ Oui mais des aménagements seront nécessaires ☐ Oui sans problème

➤ Trouvez-vous vous en dire plus ?



Les bénéfices de **léa** pour les collaborateurs

- ▶ Maintien du lien
- ▶ Se sentir attendu, considéré
- ▶ Motivation, implication
- ▶ Détection précoce des difficultés
- ▶ Réussir son retour au travail en créant les conditions optimales



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

**Pour adhérer au dispositif,
vous pouvez contacter**

Laure GRACI

l.graci@groupe-jlo.com

07 77 84 05 48